Loi de moralisation : la Licra veut l'inéligibilité en cas de condamnation pour racisme

25/05/2017 à 9h28

La Licra a demandé mercredi au garde des Sceaux François Bayrou de rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme, antisémitisme, négationnisme ou discrimination.

La Licra a demandé mercredi au garde des Sceaux François Bayrou de rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme, antisémitisme, négationnisme ou discrimination dans le cadre de sa loi en préparation sur la moralisation de la vie publique.

"Parmi les premières annonces qui ont été portées à la connaissance de nos concitoyens figure la nécessité, pour tout candidat, de disposer d'un casier judiciaire indemne de toute condamnation pour concussion, corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme, détournement de biens publics, recel ou blanchiment du produit de ces délits, faux en écriture publique, fraude électorale et fraude fiscale", écrit Alain Jakubowicz, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), dans une lettre envoyée à François Bayrou et dont l'AFP a eu copie.

La moralisation, une affaire "d'éthique républicaine". Mais cette liste comporte "un oubli majeur", souligne-t-il: "l'expression du racisme, de l'antisémitisme et du négationnisme, l'apologie de crime contre l'Humanité ou du terrorisme et plus largement les pratiques qui conduisent à des discriminations ne figurent pas dans le champ

d’application du texte envisagé”. “Nous savons tous les effets que ces délits produisent sur la cohésion nationale et l’affaiblissement de nos valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité”, et “les élus ont une responsabilité particulière” en ce sens, ajoute-t-il. “La moralisation de la vie politique n’est pas seulement une affaire de probité. Elle est aussi affaire d’éthique républicaine”, conclut le président de la Licra.

Europe 1